



Courir en VIENNE et GARTEMPE

Règlement du trophée des 3 ponts

Préambule :

Le présent règlement a pour but d'expliquer et de définir le fonctionnement du trophée. Chaque course constituant ce trophée a un règlement propre à son événement et le présent document vient en complément et non en substitution. Le trophée se déroule sur une année civile.

Article 1 : Coordonnateur

La communauté de communes VIENNE et GARTEMPE coordonne le trophée qui rassemble trois courses à pied situées sur son territoire.

Ce trophée est constitué :

- ☑ Du trail urbain nocturne de Montmorillon organisé par l'association MONT'RUN,
- ☑ Du trail « Roc et Gartempe » de Lathus Saint-Rémy organisé par les deux associations MJC Claude NOUGARO de Montmorillon et CPA Lathus.
- ☑ Des foulées du viaduc de L'Isle Jourdain organisées par l'association MJC Champ Libre dont les locaux sont basés à L'Isle Jourdain.

Article 2 : Date des différentes courses du trophée

Les différentes courses citées dans l'article 1 se déroulent :

- ☑ Trail urbain nocturne de Montmorillon : samedi 7 janvier 2023 (nocturne),
- ☑ Trail « Roc et Gartempe » de Lathus Saint-Rémy : dimanche 4 juin 2023,
- ☑ Foulées du viaduc de L'Isle Jourdain : dimanche 24 septembre 2023 (matinée).

Article 3 : Inscription au trophée

Il n'y a pas d'inscription préalable. Chaque personne ayant effectué les trois courses constituant une des épreuves du trophée, sera automatiquement classée.

Rappel : Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation aux courses est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence sportive FFA, FFCO, FFPM ou UFOLEP Athlé (en cours de validité à la date de la manifestation) ;
- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Article 4 : Epreuves du trophée

Plusieurs épreuves sont concernées par le trophée :

Hommes/Femmes		Distances en kms		
Catégories	Profils	Montmorillon	Lathus Saint-Rémy	L'Isle Jourdain
Minime Cadet Adulte	Court	5	5	5
Junior Adulte	Medium	10	12	10
Adulte	Long	10	20	17,2
OPEN		Avoir participé et terminé à une formule ci-dessus de 3 courses		

Attention : sur le profil court, des classements différents seront faits par catégories d'âge (minime, cadet, adulte). Idem sur le profil medium (junior, adulte).

NB : Distances maximum fixées par la fédération selon les catégories d'âge aux valeurs ci-après :
Masters, seniors, espoirs : illimité
Juniors : 25 km
Cadets : 15 km
Minimes : 5 km

Articles 5 : Chronométrage

Le chronométrage sur les trois courses sera assuré via des puces électroniques intégrées au dossard. Le port d'une puce ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent et donc du trophée. Les temps et distances seront cumulés pour définir les différents classements des épreuves du trophée.

Article 6 : Récompenses

Chaque coureur ayant terminé les 3 courses du Trophée recevra une invitation à la soirée de remise des lots qui sera organisée à l'automne sur une des trois communes organisatrices. Chaque participant aura une récompense.

De plus, les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes de chaque épreuve seront récompensés.

Concernant le trophée OPEN, chaque coureur non classé entre la 1^{ère} et la 3^{ème} place des différentes formules pourra prétendre à participer à un tirage au sort où de nombreux lots seront à gagner.

Attention : les personnes qui ne participeront pas à la soirée de remise des lots auront 1 mois pour récupérer leur(s) récompense(s) à la communauté de communes à Montmorillon. Lorsque ce délai sera passé, les lots ne seront plus disponibles.

Article 7 : Charte du coureur

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif donc l'exclusion du trophée.

Article 8 : Droit à l'image

Du fait de son engagement sur chaque course, chaque coureur autorise expressément la collectivité CCVG mais aussi ses associations partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires du trophée.

Article 9 : Annulation, intempéries

Les organisateurs de chaque course se réservent la possibilité d'annuler leur manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure.

Si cela devait arriver, les classements du trophée des 3 ponts seraient établis sur les manifestations maintenues sur l'année civile et citées aux articles 1 et 2.

En cas de force majeure (intempéries, ...) et pour des raisons de sécurité, les organisations se réservent le droit de modifier leurs parcours. Dans ce cas-là, la course sera prise en compte dans le classement avec la distance et le temps réalisés sur le parcours modifié.

Article 10 : communication sur les courses du trophée

Chaque coureur pourra retrouver la prochaine date du trophée de l'année en cours ou du trophée de l'année suivante sur les flyers de la course à laquelle il participe (avec présence d'un QR code pour accéder à la page de l'évènement).

Les différentes dates seront aussi disponibles sur le site de la communauté de communes VIENNE et GARTEMPE, sur les sites internet des associations partenaires (MJC Claude NOUGARO, Mont'run, CPA Lathus, MJC Champ Libre) et sur le site de l'office de tourisme SUD VIENNE POITOU.

